

**Section 01 du Comité national de la recherche scientifique
Session d'automne 2008**

Motion

La section 01 s'alarme de la mise en place des chaires CNRS/Universités, de leurs implications en termes de politique scientifique et de leurs modalités d'attribution.

En termes de politique scientifique, la section craint prioritairement que cette mise en place n'entraîne mécaniquement l'extinction à terme du corps des chercheurs scientifiques au CNRS. Elle constate aussi qu'elle remet en cause deux principes fondateurs de l'action du CNRS, à savoir le caractère national du recrutement et la priorité donnée à l'élaboration d'une politique scientifique nationale, décidée par des instances nationales.

Pour ce qui est des modalités d'attribution, la section s'interroge fortement sur la légitimité du label CNRS attribué à des postes dont le recrutement et l'évaluation ne seraient pas confiés majoritairement au comité national. Le fléchage systématique à la fois géographique et thématique des chaires serait également préoccupant.

La section s'alarme de l'effondrement des recrutements au CNRS des ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) dans les branches d'activités professionnelles (BAP) E, F, G, H. Ces emplois sont indispensables au bon fonctionnement de la recherche en mathématiques.

Adoptée à l'unanimité, à Paris, le mercredi 19 novembre 2008